

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 89

présenté par
M. Leonetti

AVANT L'ARTICLE 25

Rédiger ainsi le titre VIII :

« Dispositions relatives à l'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.